

ASSOCIATION MEDQUAL

Association Loi 1901

Hôpital Saint Jacques

85 rue Saint Jacques

44093 NANTES CEDEX 01

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

André BERNARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES
32, rue de la Vrière
BP 44414
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

Tél. 02.40.72.92.92 – Fax : 02.40.72.83.37

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2013, sur :

- * Le contrôle des comptes annuels de l'association MEDQUAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport, aux pages 3 à 9 ;

- * La justification de mes appréciations ;

- * Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi .

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Notamment, les contrôles ont porté sur la pertinence du suivi analytique et sur les affectations des coûts réalisées entre les projets. Cet examen a permis de valider les assertions d'audit concernant les postes de fonds dédiés, déterminés en fonction de ces ventilations analytiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les rapports d'activité, financier et d'orientation ne nous ayant pas été communiqué à la date d'établissement de notre rapport, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Fait à la Chapelle sur Erdre
le 10 mars 2014



André BERNARD

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 356 071 00018 - APE 741 C

ASSOCIATION MEDQUAL

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2013

04 / 09

Medqual - Comité de Résultat au 31/12/2013

CHARGES

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION		2013	2012
Achats			
Fournitures consommables		36 403,24	13 235,82
Prestations de services		34,02	
Petit matériel et équipement		35 351,85	12 598,25
Fournitures administratives		35,17	
		982,20	637,57
Services extérieurs			
Location (Loyer CHU + charges)		151 853,70	129 024,81
Location mobilière		8 969,50	6 730,00
Entretien, réparations et maintenance		297,49	
Assurance		198,08	112,16
Documentation		728,04	411,59
Frais de colloque		937,15	748,58
Personnel détaché		1 905,00	
Rémunération d'interm et honoraires		113 126,69	102 934,99
Charges de gestion		100,00	
Honoraires commissaire aux comptes		9 675,87	8 223,35
Annuités et insertions		3 453,46	3 205,28
Cadeaux		50,00	100,00
Replication		108,40	210,00
Dépassements		178,06	90,00
Missions		5 593,12	2 286,83
Prévisions		1 469,51	1 909,15
Frais de poste et de télécommunications		3 845,60	1 455,56
Services bancaires et assimilés		600,27	309,15
Cotisations		227,46	198,17
		390,00	100,00
Impôts, taxes et versements assimilés			
Participation Formation		273,97	411,26
		273,97	411,26
Charges de personnel			
Rémunération du personnel		74 206,55	83 483,85
Indemnités transport		52 707,91	58 904,35
Cotisation sociales		123,25	
Medecine du travail		19 114,89	22 091,34
Indemnités de stage		3,00	
Formation professionnelle du personnel		2 383,75	1 177,34
Inscription faculté			690,00
			494,57
Autres charges de gestion courante			
Charges diverses de gestion courante		12,38	0,00
		12,38	
Dotations aux provisions et amortissements			
Engagements à réaliser sur ressources affectées		71 406,33	36 222,01
		71 406,33	36 222,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur exercice antérieur		0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES		334 156,17	262 377,75
Résultat de l'exercice			
		334 156,17	262 377,75

PRODUITS D'EXPLOITATION

Prestations de service		1 980,00	0,00
Prestations de service		1 980,00	
Subventions d'exploitation			
Subvention CHU/MIG ARS		275 762,00	212 530,00
Subvention ARS journée antibiotiques		160 000,00	160 000,00
Subvention ministère de la santé 2013		1 500,00	2 530,00
Subvention ARS Bretagne		60 000,00	50 000,00
Subvention ARS semaine de la vaccination		50 000,00	
		4 262,00	
Produits des activités annexes			
Mise à disposition de personnel		0,00	15 000,00
			15 000,00
Autres produits de gestion courante			
Produits divers de gestion courante		2,79	5,44
		2,79	5,44
Reprise sur provision et amortissement			
Report ressources non utilisées sur subventions		36 222,01	14 757,89
Transfert de charges		36 222,01	14 663,89
			94,00
PRODUITS FINANCIERS			
Autres produits financiers		806,23	1 505,94
		806,23	1 505,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Autres produits exceptionnels		386,00	0,00
		386,00	
TOTAL DES PRODUITS		315 159,03	243 799,27
		18 997,14	18 578,48
		334 156,17	262 377,75

Centre d'information et de ressources pour le bon usage des produits de santé

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2013

Total du bilan : **186 524,70 euros**

Résultat : déficit de **18 997,14 euros**

➤ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité et d'exploitation
- permanence des méthodes comptables (fixité) et de comptabilité d'un exercice à l'autre
- de spécialisation (ou indépendance) des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Les actions de Medqual sont financées par l'ARS par des fonds MIG avec un rattachement à la mesure "Comités régionaux chargés du suivi et de l'analyse des pratiques de prescription régionale en matière de médicaments et de produits et prestations"

Les fonds MIG sont versés au CHU de Nantes qui accepte, suite à la signature d'une convention et de ses avenants, de les reverser à l'association.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ;
- Selon les termes du Règlement du C.R.C. du 03.11.2005, il est fait application de l'annexe simplifiée. En conséquence les principes suivants sont appliqués :
 - Durées d'usage (linéaire ou dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables.
 - Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, ici de 3 ans pour le matériel informatique. Il n'y a pas de dotation sur l'exercice.

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 37
Siret 430 355 071 00018 APE 741 C

➤ SUBVENTIONS

- CHU de Nantes / MIG ARS Pays de la Loire : 160 000,00 euros
- ARS : semaine européenne de la vaccination : 4 262,00 euros
- Ministère de la santé : 60 000,00 euros
- ARS Pays de la Loire : journée bon usage antibiotiques : 1 500,00 euros
- ARS Bretagne : 50 000,00 euros

➤ AUTRES RECETTES

- Prestations de service : 1 980,00 euros

➤ EXPLICATIF CONCERNANT LES FONDS DEDIES

Le ministère de la Santé et des Sports a attribué en 2012 une subvention de 50 000 € pour la mise en place d'une plateforme pour le recueil des résistances bactériennes. Le coût du projet est évalué à 72 236.40 €. Les fonds dédiés constatés fin 2012 ont été repris en totalité sur l'exercice 2013. L'association a participé sur ses fonds propres au coût de ce projet à hauteur de 21 116.93 €.

Dans le cadre du suivi des résistances bactériennes en milieu communautaire, il est important de noter la participation d'un bénévole, car MEDQUAL n'a pas les moyens financiers pour dédommager le temps de travail effectué.

Le ministère de la santé et des sports a accordé, en septembre 2013 à l'association une subvention de 60 000€ pour continuer le projet entamé en 2012 et l'étendre au-delà de la région des Pays de la Loire. La convention est signée pour une période de un an, elle prend fin en août 2014. La partie de la subvention non dépensée en 2013 a été constatée en fonds dédiés et sera consacrée à des dépenses 2014. Le coût du projet est estimé à 75 850 €. Les dépenses non couvertes par la subvention le seront par les fonds propres de l'association.

L'ARS Bretagne a attribué une subvention de 50 000 € à MEDQUAL dans le cadre de la mise en œuvre d'actions identifiées dans le plan national d'alerte antibiotiques. Cette subvention finance un temps médecin de novembre 2013 à octobre 2014. Des fonds dédiés ont été comptabilisés pour un montant de 40 257.80 €. Ils seront repris sur l'exercice 2014 à hauteur des dépenses engagées pour ce projet.

Les fonds dédiés permettent ainsi de constater l'engagement subsistant à l'égard du tiers financeur, d'utiliser les fonds pour l'action à laquelle ils sont affectés. Cet engagement est comptabilisé au passif du bilan par le biais du compte 194000 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.

➤ TABLEAU DE COMPARAISON DES MASSES SIGNIFICATIVES

	2012	2013
Achats	13 236	36 403
Frais généraux	129 025	151 854
Charges de personnel et assimilés	83 895	74 480
Subvention ARS	160 000	160 000
Subvention Ministère de la santé	50 000	60 000
Subvention ARS Bretagne		50 000
Prestation de service	15 000	1 980

➤ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Ressource	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention Ministère de la santé 2012	50 000	36 222	36 222		
Subvention ARS Bretagne	50 000	50 000	9 742		40 258
Subvention Ministère de la santé 2013	60 000	60 000	28 851		31 148
TOTAL	160 000	146 222	74 815		71 406

➤ REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS
(article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

- Rémunérations globales : Néant
- Avantages en nature : Néant

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
32, Rue de la Vrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 83 97
Siret 430 630 071 00016 - APE 741 C

ASSOCIATION MEDQUAL
COMPTE DE RESULTAT Analytique au 31/12/2013

08 / 09

CHARGES			PRODUITS		
	2013	2012		2013	2012
ARS/MIG			ARS/MIG		
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats	4 793,17	1 216,63	Subventions	161 500,00	160 000,00
Prestations de services	3 775,80	579,06	Subvention CHU/MIG	160 000,00	160 000,00
Petit Matériel et Equipement	35,17		Subvention JBU 2013	1 500,00	
Fournitures administratives	982,20	637,57			
Services Extérieurs	127 736,23	124 059,01	Autres produits	1 582,79	5,44
Location (Loyer CHU + charges)	6 643,50	6 080,00	Inscription Journée "bon usage"	1 580,00	
Location mobilière	297,49		Produits divers de gestion courante	2,79	5,44
Entretien, réparations et maintenance	198,08	112,16	Transfert de charges d'exploitation		
Prime d'assurance	728,04	411,59			
Documentation	937,15	748,58			
Frais de colloque	1 905,00				
Publication	50,00				
Personnel détaché	99 641,12	102 934,99			
Frais de gestion (CHU)	5 510,25	5 795,90			
Honoraires commissaire aux comptes	3 453,46	3 205,28			
Annonces et insertions publications	178,06	100,00			
Cadeaux à la clientèle	51,60				
Voyages et déplacements	4 478,25	2 129,13			
Missions	1 280,46	1 878,50			
Réceptions	1 541,40	55,56			
Frais postaux	224,91	309,15			
Service bancaires et assimilés	227,46	198,17			
Cotisations	390,00	100,00			
Impôts, taxes et versements assimilés	116,58	275,32			
Participation Formation	116,58	275,32			
Charges de personnel	27 539,95	45 281,65	PRODUITS FINANCIERS	806,23	0,00
Rémunération du personnel	19 696,42	32 965,44	Autres produits financiers	806,23	
Indemnités transport		123,25			
Cotisations sociales	5 459,78	11 499,96			
Médecine du travail		3,00			
Indemnités de stage	2 383,75				
Formation du personnel		690,00			
Charges de gestion courante	12,38	0,00			
Charges diverses de gestion courante	12,38				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	386,00	94,00
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur			Produits exceptionnels divers	386,00	94,00
TOTAL CHARGES ARS/MIG	160 198,31	170 832,61	TOTAL RECETTES ARS/MIG	164 275,02	160 099,44
Résultat de l'exercice MIG	4 076,71		Résultat de l'exercice MIG		10 733,17
	164 275,02	170 832,61		164 275,02	170 832,61
RECHERCHE (RECH2 + RECHERCHE E-BUG+RECH1)			RECHERCHE (BMR+RECH2 + RECHERCHE E-BUG+RECH1)		
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats	48,02	677,45	Prestations de services	400,00	29 663,89
Fournitures consommables	34,02		Personnel mis à disposition		15 000,00
Frais de gestion CHU	14,00	677,45	Report ressources non utilisées sur subventions		14 663,89
Autres services extérieurs	541,10	0,00	Prestation de service	400,00	
Voyages et déplacement	458,50				
Réception	82,60				
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	135,94			
Participation Formation		135,94			
Charges de personnel	0,00	32 198,20	PRODUITS FINANCIERS	0,00	1 505,94
Rémunération du personnel		22 377,35	Autres produits financiers		1 505,94
Cotisations sociales		9 820,85			
TOTAL CHARGES Recherche	589,12	33 011,59	TOTAL RECETTES Recherche	400,00	31 169,83
Résultat de l'exercice RECHERCHE			Résultat de l'exercice RECHERCHE	189,12	1 841,76
	589,12	33 011,59		589,12	33 011,59

André BERNARD
Commissaire aux Comptes
 32, Rue de la Vrière
 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
 Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 93 37
 Siret 483 350 071 00018 - APE 741 C

MINISTÈRE DE LA SANTÉ 2012			MINISTÈRE DE LA SANTÉ 2012		
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Services Extérieurs	20 433,99	13 777,99	Subventions	36 222,01	50 000,00
Prestation de service	13 396,85	12 019,19	Subvention d'exploitation		50 000,00
Location	1 176,00		Report ressources non utilisées sur subventions	36 222,01	
Personnel détaché	5 772,74	1 750,00			
Frais de gestion					
Voyages et déplacements	30,40				
Mission	58,00	8,80			
Charges de personnel	30 900,95	6 004,00			
Rémunération du personnel	22 188,32	4 179,00			
Charges sociales	8 712,63	1 825,00			
Dotation aux prov. et amort. et engagements	0,00	36 222,01			
Engagements à réaliser sur ressources affectées		36 222,01			
TOTAL CHARGES Ministère de la santé 2012	51 334,94	56 004,00	TOTAL RECETTES Ministère de la santé 2012	36 222,01	50 000,00
Résultat de l'exercice Ministère de la santé 2012			Résultat de l'exercice Ministère de la santé 2012	15 112,93	6 004,00
	51 334,94	56 004,00		51 334,94	56 004,00
SEMAINE EUROPÉENNE DE LA VACCINATION			SEMAINE EUROPÉENNE DE LA VACCINATION		
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Services Extérieurs	4 410,58	2 529,55	Subventions	4 262,00	2 530,00
Location	1 150,00	650,00	Subvention ARS Semaine européenne vaccination	4 262,00	2 530,00
Frais de gestion	149,17				
Cadeaux	56,80	210,00			
Honoraires rémunération d'intervenant	100,00				
Voyages et déplacements	245,80	157,70			
Missions et receptions	2 333,45	1 511,85			
Frais postaux et télécom	375,36				
TOTAL CHARGES SEV	4 410,58	2 529,55	TOTAL RECETTES SEV	4 262,00	2 530,00
Résultat de l'exercice Semaine européenne	148,58	0,45	Résultat de l'exercice Semaine européenne		
	4 262,00	2 530,00		4 262,00	2 530,00
ARS BRETAGNE			ARS BRETAGNE		
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Services Extérieurs	9 742,20	0,00	Subventions	50 000,00	0,00
Personnel détaché	7 712,83		Subvention ARS BRETAGNE	50 000,00	
Frais de gestion	1 750,00				
Voyages et déplacements	260,17				
Missions et receptions	19,20				
Dotation aux prov. et amort. et engagements	40 257,80	0,00			
Engagements à réaliser sur ressources affectées	40 257,80				
TOTAL CHARGES ARS Bretagne	50 000,00	0,00	TOTAL RECETTES ARS Bretagne	50 000,00	0,00
Résultat de l'exercice ARS Bretagne	0,00	0,00	Résultat de l'exercice ARS Bretagne		
	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00
MINISTÈRE DE LA SANTÉ 2013			MINISTÈRE DE LA SANTÉ 2013		
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Services Extérieurs	20 551,65	0,00	Subventions	60 000,00	0,00
Prestation de service	18 179,20		Subvention d'exploitation	60 000,00	
Frais de gestion	2 252,45		Report ressources non utilisées sur subventions		
Voyages et déplacements	120,00				
Impôts, taxes et versements assimilés	157,39	0,00			
Participation Formation	157,39				
Charges de personnel	15 765,65	0,00			
Rémunération du personnel	10 823,17				
Cotisations sociales	4 942,48				
Dotation aux prov. et amort. et engagements	31 148,53	0,00			
Engagements à réaliser sur ressources affectées	31 148,53				
TOTAL CHARGES Ministère de la santé 2013	67 623,22	0,00	TOTAL RECETTES Ministère de la santé 2013	60 000,00	0,00
Résultat de l'exercice Ministère de la santé 2013			Résultat de l'exercice Ministère de la santé 2013	7 623,22	
	67 623,22	0,00		67 623,22	0,00
TOTAL DEPENSES	334 156,17	262 377,75	TOTAL RECETTES	315 159,03	243 799,27
Résultat de l'exercice			Résultat de l'exercice	18 997,14	18 578,48
TOTAL	334 156,17	262 377,75	TOTAL	334 156,17	262 377,75

André BERNARD
 Commissaire aux Comptes
 32, Rue de la Vierge
 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
 Tél. 02 40 72 92 92 - Fax 02 40 72 95 97
 SIRET 430 350 071 00019 - APE 741 C

ASSOCIATION MEDQUAL

Association Loi 1901

Hôpital Saint Jacques

85 rue Saint Jacques

44093 NANTES CEDEX 01

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

André BERNARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES
32, rue de la Vrière
BP 44414
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

Tél. 02.40.72.92.92 – Fax : 02.40.72.83.37

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
Exercice clos le 31 décembre 2013

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31.12.2013**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre syndicat, je dois vous présenter un rapport sur les conventions règlementées dont j'ai été avisé.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

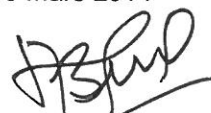
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à la Chapelle sur Erdre

Le 10 mars 2014



André BERNARD

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes